



## **ATELIERS ET DOMICILES DE RODIN**

### **ETUDE DES CADASTRES**

Par Sandra Boujot, archiviste chargée des  
archives institutionnelles du musée Rodin

Pour citer cette étude :

© Sandra Boujot, *Ateliers et domiciles de Rodin. Etude des cadastres* – Musée Rodin –  
2016  
<http://www.musee-rodin.fr>

Cette étude ne se veut pas exhaustive mais donne un éclairage sur les conditions d'installation d'Auguste Rodin à Meudon et à Paris, et sur l'évolution de ces deux lieux aux fonctions très différentes ; l'hôtel Biron à Paris étant considéré comme la vitrine mondaine, l'écrin<sup>1</sup> où sont présentées les œuvres du maître, tandis que la villa des Brillants, à Meudon, constitue son pendant intime, son lieu de vie.

L'enjeu ici traité sera le suivant : comprendre comment le musée, après la mort de Rodin, s'est organisé autour de ces deux sites et la manière dont il a dû décider du sort des autres lieux acquis ou loués par l'artiste.

Deux tableaux récapitulatifs accompagnent cet essai, d'une part pour une plus grande clarté sur les ateliers et domiciles parisiens, d'autre part sur les premières acquisitions de Rodin à Meudon et les profondes modifications du terrain entourant la villa des Brillants.

## **L'hôtel Biron : du sable à l'écrin**

Terrain vague issu d'anciennes sablières comblées<sup>2</sup>, le choix de ce lieu par Abraham Peyrenc de Moras (1686-1732) pour la construction de sa demeure n'est pas anodin : outre le voisinage du Palais-Bourbon, où réside la duchesse douairière Louise Françoise de Bourbon dont il est le confident, aucun autre secteur de Paris à cette époque ne dispose d'autant de terrains constructibles. De plus, ces rues, parallèles à la Seine, offrent des terres suffisamment longues pour édifier des hôtels entre cour et jardin<sup>3</sup>. Par ailleurs, la construction des Invalides (1671-1706) avait entraîné l'urbanisation de cette zone restée à l'écart de la ville. Peyrenc de Moras achète une première parcelle de 5 hectares 33 ares à plusieurs héritiers puis échange d'autres terrains avec le marquis de Saissac<sup>4</sup> pour obtenir *in fine* une superficie d'un peu plus d'un km<sup>2</sup>.

La veuve de Moras puis ses héritiers louèrent l'hôtel à Louise-Bénédicte de Bourbon-Condé, duchesse du Maine (née en 1676), qui occupa les lieux de 1736 à sa mort en 1753. Ceux-ci vendirent ensuite le domaine au duc Louis-Antoine de Gontaut-Biron (1700-1788) qui fit défricher la seconde partie de la parcelle, l'agrandissant ainsi jusqu'à

---

<sup>1</sup> Conseil d'administration du 17 novembre 1920. Archives du musée Rodin, A5 Conseils d'administration du musée Rodin.

<sup>2</sup> Marquis de Lordat, *Les Peyrenc de Moras 1685-1785*, Toulouse, Privat, 1959.

<sup>3</sup> Société d'histoire et d'archéologie du VIIe arr., *Vie et histoire du VIIe arrondissement*, Hervas, Paris, 1986.

<sup>4</sup> Marquis de Lordat, *ibid*, Toulouse, Privat, 1959, pp.84-85.

l'actuelle rue de Babylone. Puis il acquit en 1761 et 1779 deux terrains qui agrandirent encore la superficie.

À partir de 1779 jusqu'en 1910, la surface ne fût pas modifiée, malgré le nombre d'habitants successifs et de « fonctions » dévolues à l'hôtel. Armand II Joseph de Béthune, duc de Charost (1728-1800), l'un des descendants du duc de Biron, hérite du domaine en 1794 et le loue à des entrepreneurs de fêtes publiques. Le domaine évolue pour devenir un parc d'attractions en 1797 puis un lieu d'ascension en ballon. A la mort du duc de Charost, sa veuve se réserve l'hôtel du Maine et loue l'hôtel Biron au Saint-Siège de 1806 à 1808, devenant ainsi une nonciature en y installant le légat *at latere* du pape Pie VII Jean-Baptiste Caprara (1733-1810) jusqu'à son décès. De 1810 à 1811, la Russie y établit également son ambassade en louant l'hôtel pour le prince Alexandre Borisovitch Kourakine (1752-1818). A la mort de l'ambassadeur russe, l'hôtel reste inhabité jusqu'en 1820, bien que des fêtes et des bals soient organisés dans les jardins en 1816-1817.

A partir de 1820, le domaine change radicalement de destination pour se tourner vers des fonctions liées à l'éducation et l'assistance. Le 5 septembre de la même année, la duchesse de Charost vend l'hôtel et ses dépendances à trois religieuses de la Congrégation des Dames du Sacré-Cœur de Jésus, pour y fonder un établissement d'éducation pour jeunes filles. Les religieuses occupent le domaine jusqu'en 1904<sup>5</sup>, année de la dissolution de la congrégation<sup>6</sup>. L'année suivante, la Maison de la Mère, établissement populaire d'assistance sociale pour femmes enceintes, est provisoirement installée dans une dépendance de l'ancien couvent des Dames du Sacré-Cœur au moins jusqu'en 1912<sup>7</sup>. Parallèlement, en 1908, l'hôtel héberge des classes de l'école communale de l'avenue de la Motte-Picquet pendant des travaux<sup>8</sup>.

Le domaine s'étend alors à son maximum de la rue de Varenne à la rue de Babylone. Il ne subit pas de modifications, même après leur départ.

---

<sup>5</sup> En 1866, lorsque Marie d'Agoult écrit ses mémoires, elle mentionne qu'il serait question de changements au niveau du faubourg Saint-Germain qui pourraient faire disparaître l'hôtel Biron. Daniel Stern [Marie d'Agoult], *Mes souvenirs, 1806-1833*, Paris, 1877.

<sup>6</sup> Émile Combes, président du Conseil (1902-1905), interdit l'enseignement aux congrégations religieuses par la loi du 7 juillet 1904.

<sup>7</sup> Office central des œuvres de bienfaisance, *Paris charitable et bienfaisant*, Paris, Plon, 1912.

<sup>8</sup> Jacqueline Morin-Lormand, *Le lycée Victor Duruy*, Paris, Association des Anciens Elèves du Lycée Victor-Duruy, s.d., pp.13-14.

Néanmoins, suite à la dissolution de la congrégation par arrêté du président du Conseil, Emile Combes, également ministre de l'Intérieur et des cultes, le 10 juillet 1904<sup>9</sup>, les biens et le domaine sont mis en liquidation. Victor Ménage, administrateur judiciaire<sup>10</sup>, est chargé de dresser l'inventaire des biens, de les administrer et de procéder à leur liquidation. Le domaine est donc mis en vente en décembre de la même année. Le montant des biens doit servir, a priori, à verser des pensions, à dédommager les anciens propriétaires ou leurs ayant-droits, ou encore à défaut « à augmenter les subventions de l'État pour la construction ou l'agrandissement des maisons d'écoles et à accorder des subsides pour location<sup>11</sup> ».

D'après Marcelle Adam<sup>12</sup>, une proche de Rodin, à la suite de cette mise en vente, les héritiers de la duchesse de Charost plaidèrent que celle-ci n'avait pas vendu le domaine mais l'avait donné à la mère Sophie Barat (1779-1865), vu le faible prix de la vente ; ils étaient selon eux en droit de revendiquer leur bien. Ils perdirent le procès sur l'argument que les terrains à cette époque-là ne valaient quasiment rien et du fait que le roi Louis XVIII avait donné la somme de 150 000 francs pour compléter l'acquisition des Sœurs, celles-ci avaient donc bien acheté le domaine.

En 1905, le domaine échappe à nouveau<sup>13</sup> à la démolition pour être loué aussi bien à des anonymes qu'à des artistes célèbres (Henri Matisse, Édouard de Max, Jean Cocteau ou Isadora Duncan notamment), dont Rodin qui loue d'abord un « quatre pièces au rez-de-chaussée et deux entrées » le 15 octobre 1908<sup>14</sup> à l'instigation de Rainer Maria Rilke. Rodin signe plus tard deux autres baux de location, l'un daté du 1<sup>er</sup> janvier 1911 qui concerne un trois pièces au rez-de-chaussée et deux au premier étage, l'autre le 20 mai 1912 qui mentionne la location de neuf pièces dont sept au rez-de-chaussée et deux au premier étage<sup>15</sup>. Un quatrième bail signé le 18 septembre 1912 lui permet de prolonger sa location à l'hôtel Biron jusqu'en décembre. De 1912 à 1916, l'administration des Beaux-

---

<sup>9</sup> *Journal officiel* du 11 juillet 1904.

<sup>10</sup> Il est le principal liquidateur nommé par les tribunaux, de la Seine principalement, puisqu'il s'est occupé d'une cinquantaine de congrégations.

<sup>11</sup> Patrick Cabanel et Jean-Dominique Durand, *Le grand exil des congrégations religieuses françaises, 1901-1914*, Paris, Le Cerf, coll. « Histoire », 2005, pp.55, 77.

<sup>12</sup> Marcelle Adam, « L'hôtel de Biron » in *Les Annales politiques et littéraires*, n°1381, du 12 décembre 1909.

Copie de l'article dans le dossier documentaire Biron, avant Rodin – Dames du Sacré Cœur.

<sup>13</sup> Cf. la note 5.

<sup>14</sup> Contrat de location entre Victor Ménage et Auguste Rodin, 28 septembre 1908. AMR, fonds historique, FRA-2335.

<sup>15</sup> AMR, fonds historique, FRA-2335.

arts renouvelle la location de ces 9 pièces à Rodin tous les six mois, jusqu'à « la mise en possession à titre gratuit en 1916 »<sup>16</sup>.

La Troisième République ayant favorisé le lotissement de nombreux parcs par leur vente à la suite de la confiscation des propriétés des congrégations, l'année 1909 est marquée par les débats sur la disparition des espaces libres (les espaces non bâtis de la ville et surtout les parcs et jardins) dans Paris<sup>17</sup>. Dans la droite ligne de ces polémiques, l'État décide de répartir le domaine de l'hôtel Biron en 45 lots réguliers.

Le 14 décembre, grâce à l'intervention de Georges Clemenceau, alors sénateur du Var, et d'Aristide Briand, président du Conseil et ministre de l'Intérieur et des Cultes, à la demande de Rodin, le gouvernement propose à la Chambre des députés d'acheter l'ensemble du domaine<sup>18</sup>. La loi du 16 avril 1910 l'engage à ouvrir des crédits pour acheter le site qui sera divisé en deux parties : le service des Bâtiments civils du ministère de l'Instruction publique récupère l'hôtel Biron, et ce même ministère affecte l'autre partie du domaine à la création du futur lycée Victor-Duruy. Par la loi du 13 juillet 1911 portant fixation du budget général des dépenses et recettes de l'exercice 1911, la propriété est cédée au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts<sup>19</sup> ; achetée par l'État pour 6 millions de francs le 13 octobre 1911, elle est administrée par Alphonse Primot, inspecteur général honoraires des Finances. Rodin en devient le seul locataire jusqu'à sa mort en 1917. La proposition, dans ces lieux, d'un futur musée Rodin apparaît l'année suivante<sup>20</sup> en 1912.

Les deux lots<sup>21</sup> sont désormais séparés par une bande de terrain de 5232 m<sup>2</sup> laissé à l'abandon, qui appartient à la Liquidation des biens de la congrégation, et qui doit servir

---

<sup>16</sup> Avis de la Direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre, 22 juillet 1916. AMR, fonds historique, FRA-2335. Les archives conservent quasi tous les contrats de prolongation du bail consenti à Rodin depuis 1912.

<sup>17</sup> Ruth Fiori, *L'invention du vieux Paris. Naissance d'une conscience patrimoniale dans la capitale*, Mardaga, Wavre, 2012, pp.216-217.

<sup>18</sup> Par la loi du 29 mars 1910, Briand décide de confier les liquidations aux fonctionnaires des Domaines, devenus dès lors liquidateurs. *Journal officiel* du 31 mars 1910.

<sup>19</sup> Cession confirmée dans une lettre adressée par le directeur des Domaines à Rodin, lettre du 25 septembre 1911. AMR, fonds historique, FRA-2335.

<sup>20</sup> En mai 1912, une commission réunissant les représentants du ministère des Finances, du sous-secrétariat d'Etat aux Beaux-arts et des Domaines, est chargée d'étudier les différents projets d'affectation de l'hôtel Biron, dont l'un d'eux est le futur musée Rodin. Cf. Compte-rendu de séance de la commission du 6 juin 1912, AMR, fonds historique, FRA-2335.

<sup>21</sup> Plan de la liquidation des biens, 27 décembre 1911 : superficie du musée : 22989, 26 m. AMR, 2A1 Domaine du musée.

au prolongement de l'avenue de Tourville<sup>22</sup>. En décembre 1917, il est toujours question de ce prolongement mais également de celui de la rue de Bourgogne<sup>23</sup> : l'architecte en chef Eustache<sup>24</sup> indique, dans un courrier, « qu'il n'y a là aucun intérêt pour l'hôtel et son parc à créer leur isolement des propriétés mitoyennes obtenues au détriment des surfaces actuelles [...] L'intérêt réel pour l'Administration des Beaux-arts et de ce fait pour l'État serait au plus tôt de libérer la propriété [...] entièrement des servitudes imposées par la loi du 13 juillet 1913, déterminant l'affectation à donner aux immeubles que l'État a acquis » et que « de nouvelles négociations devraient donc être entreprises dans ce but afin de conserver dans son intégralité une des rares grandes propriétés encore existantes dans Paris ». Il estime enfin qu'aucune suite ne doit être donnée à la proposition de la Ville de Paris.

Le projet est donc abandonné en raison des difficultés techniques pour la réalisation de ces prolongements. En 1922, le lycée Victor-Duruy revendique la totalité des terrains de la Liquidation non encore affectés pour permettre la construction d'un « petit lycée complet » en raison de la surpopulation scolaire<sup>25</sup> ; la réponse de Léonce Bénédite en janvier 1923 est sans appel : « il n'est pas indispensable de commettre ce qui serait un acte véritable de vandalisme<sup>26</sup> ». Il insiste également auprès du ministère des Finances pour que le musée Rodin soit affectataire de ce terrain ; le ministère répond en 1925 que si le musée participe à l'achat à hauteur d'un million de francs<sup>27</sup> (sur les 3 millions de francs que coûte le terrain), l'État peut alors envisager ultérieurement son acquisition puis son affectation aux Beaux-arts<sup>28</sup>. Après de nombreux échanges de lettres et des visites des représentants du ministère, un accord est signé le 20 octobre 1926 entre la chambre de commerce de Paris, le musée Rodin, la Fédération nationale des associations de Chimie de France<sup>29</sup>, le ministère des Affaires étrangères, le ministère des Finances et

---

<sup>22</sup> Plan du projet du prolongement de l'avenue de Tourville, [1911]. AMR, 2A1 Domaine du musée.

<sup>23</sup> Jean Cocteau parle également du lotissement du parc et du prolongement de la rue de Bourgogne jusqu'à l'hôtel de Rohan, in Jacqueline Morin-Lormand, *ibid.*, p. 16.

<sup>24</sup> Courrier de l'architecte en chef Eustache au Chef de la Division des Services d'Architecture du 5 décembre 1917, AMR, 2A1 Domaine du musée.

<sup>25</sup> Note de M. Delacambre, chef du bureau des Bâtiments civils et des Palais nationaux au chef de Bureau des Travaux d'art, 26 décembre 1922. AMR, 2A1 Domaine du musée.

<sup>26</sup> Brouillon de la réponse de L. Bénédite au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts le 23 janvier 1923. AMR, 2A1 Domaine du musée.

<sup>27</sup> Et notamment aidé par quelques généreux donateurs américains tels que madame Bartlett. Lettre de G. Grappe au directeur des Beaux-arts, 17 septembre 1926. AMR, 2A1 Domaine du musée.

<sup>28</sup> Copie de lettre de Jacques Caillaux, ministre des Finances, à Anatole de Monzie, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, 2 mai 1925. AMR, 2A1 Domaine du musée.

<sup>29</sup> Il fut question d'installer la Maison de la Chimie sur le terrain de la Liquidation. Lettre de G. Delavenne,

le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts. De l'ensemble des terrains à liquider, l'accord prévoit que « le musée Rodin achète la surface du terrain en bordure des Invalides [...], à charge pour lui de restaurer ces jardins suivant le plan primitif et d'en ouvrir l'accès aux visiteurs du Musée. Il versera la somme d'un million ». Le projet d'acte de cession, à la suite de discussions très longues sur les modalités de paiement par le musée, est signé le 12 novembre 1927 mais pas encore par le Parlement.

En 1931, un projet de loi est préparé pour la cession des terrains, mais d'autres problèmes surgissent dans la répartition de ces derniers entre les deux ministères. Entre temps, le musée avait pris possession de sa parcelle. En 1933 le directeur des Domaines de la Seine insiste pour que la situation du musée soit tout de même régularisée et propose la location du terrain au musée pour 1 franc par an (plus le paiement des impôts inhérents au terrain), jusqu'à la cession définitive<sup>30</sup>. Le musée refuse de payer les impôts au motif que les donations de 1916 prévoyaient, en échange des collections de Rodin, que l'État s'acquitte de toute forme de charge. Georges Grappe, devenu directeur en 1925, annonce que le musée a déjà dépensé pour plus d'un million de francs à la place de l'État et propose en conséquence la cession du terrain pour un franc. En 1934, un rapport de l'Inspection des finances<sup>31</sup> indique que le musée Rodin, en raison de difficultés de trésorerie, abandonne l'acquisition du terrain, celui-ci étant acquis par l'administration des Beaux-arts qui paiera les impôts inhérents. Un nouveau contrat de cession est donc préparé, les termes ne changeant pas pour le musée Rodin.

Il semble que le musée n'ait pas répondu aux demandes répétées de la direction des Domaines jusqu'en 1949, date à laquelle la vente des terrains, qui appartiennent toujours à la Liquidation faute d'accord signé, est de nouveau envisagée<sup>32</sup>. En 1950, une proposition de Brian, contrôleur des recettes du ministère des Finances affecté au musée, semble contenter l'ensemble des acteurs en attribuant enfin le terrain au musée Rodin : l'État l'achète pour l'affecter au ministère de l'Éducation nationale qui en donne la jouissance au musée Rodin ; celui-ci rembourse les impôts pour les années 1948-1949, que la Liquidation ne peut plus payer (soit 63 000 francs), puis paie un loyer d'un franc par an et s'acquitte des impôts à venir liés au terrain. Mais la proposition est une nouvelle

---

conseiller municipal, à G. Grappe, 26 juin 1926. AMR, 2A1 Domaine du musée.

<sup>30</sup> Lettre du directeur des Domaines de la Seine à G. Grappe, 21 septembre 1933. AMR, 2A1 Domaine du musée.

<sup>31</sup> AMR, 2A1 Domaine du musée.

<sup>32</sup> Lettre du directeur adjoint des Domaines de la Seine à Marcel Aubert, directeur du musée Rodin (1945-1960). AMR, 2A1 Domaine du musée.

fois rejetée en 1952 au motif que la parcelle n'étant pas un bien domanial, son affectation ne peut donc se faire : la mise en vente (prévue depuis la mise en place de la Liquidation en ?) est obligatoire et doit passer par une mesure d'expropriation pour cause d'utilité publique (évaluée à 40 millions de francs). En attendant, le musée devra payer un loyer de 80 000 francs.

1955 entrevoit, enfin, un début du règlement de cette acquisition : les Domaines abandonnent la demande d'achat du terrain pour 40 millions des francs mais demandent le remboursement des impôts de 1948 à 1953, soit plus de 156 000 francs<sup>33</sup>, pour ensuite renoncer à la proposition d'un loyer annuel de 80 000 francs pour un franc par an. Mais le lycée Duruy continue de revendiquer ce terrain pour agrandir son espace réservé au sport. Le statu quo est de rigueur, d'autant plus qu'un bail est signé le 21 décembre 1955 entre les Domaines et Marcel Aubert, alors directeur du musée : le musée loue pour un franc symbolique cette bande de terre au service des Domaines, rétroactivement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1954<sup>34</sup> ; location reconductible tacitement jusqu'à la vente ou la restitution des biens. La séance du Conseil d'administration du 5 novembre 1955 entérine la situation : après une longue discussion où les intérêts du musée ont été défendus par Henri de Villenoisy, chef du Bureau des bâtiments civils, R. Brian, agent comptable, Chaul, inspecteur général des Monuments Historiques, Charles Dorian, architecte en chef et Cécile Goldscheider, Pascal Arrighi représentant du Ministère s'est déclaré favorable au maintien de la situation actuelle.

---

<sup>33</sup> Séance du Conseil d'administration du 9 juillet 1954.

<sup>34</sup> AMR, 2A1 Domaine du musée.



## Meudon, l'abri de la création

À la différence du site de Paris, le musée Rodin de Meudon a vu son domaine s'agrandir autour de la villa des Brillants, essentiellement du temps de Rodin mais également par des acquisitions réalisées par le musée.

Le site sur lequel s'élève la villa des Brillants, ainsi que l'ensemble du parc arboré, est une ancienne carrière de craie, d'où est extrait le blanc de Meudon<sup>35</sup>. Quand Rodin loue la villa à la fin de l'année 1893, puis l'achète en adjudication le 19 décembre 1895<sup>36</sup> à Alfred Irat, notaire, le paysage autour est constitué de carrières de craie et de calcaire, ainsi que de terrains parfois bâtis, d'autres servant pour la culture maraîchère. Rodin achète dès 1893 des terrains à ce même notaire, bien avant d'acquérir la villa elle-même, et continue tout au long de sa vie à étendre le domaine : à partir de 1901, Rodin achète des terrains quasiment tous les ans jusqu'en 1909, sans aucune construction en dur dessus. Il n'hésite pas non plus à louer des passages pour permettre l'acheminement d'œuvres d'un atelier à un autre : par exemple, il loue à la veuve Hormain un passage qui traverse son terrain et qui mène à la Goulette à partir de 1909 et ce jusqu'en 1917<sup>37</sup>.

En outre, Rodin loue trois ateliers : deux à Meudon (la Goulette aux moines située 15 chemin de Fleury qu'il achète en 1903, puis le 10 rue de l'Orphelinat loué dès 1904) et le troisième à Issy-les-Moulineaux (dit le « Vieux dépôt du Château d'Issy », 1 rue du Château), pour une dizaine au moins à Paris (dont plusieurs simultanément). Cela s'explique par le fait que les ouvriers et praticiens travaillaient essentiellement dans des ateliers installés dans le parc de la propriété de la villa des Brillants, les ateliers loués ne servant que de dépôts<sup>38</sup> comme au 14 rue des Vignes où il loue une remise ou un local à la veuve Gouret<sup>39</sup>. Il semble que Rodin a loué également d'autres ateliers, par exemple l'atelier ou hangar dit « l'orangerie » rue des Ruisseaux, mais aucun document ne le confirme actuellement, hormis une mention manuscrite de Georges Grappe indiquant que

---

<sup>35</sup> On désigne par « blanc » toutes sortes de matériaux, de couleur claire, employés dans la confection de peintures et de mastics. Le blanc de Meudon est un blanc à base de craie, tiré des carrières de Meudon, et peut être utilisé dans la peinture, dans la gravure ou comme produit d'entretien.

<sup>36</sup> AMR, fonds historique, IRA-3262.

<sup>37</sup> LAS du 4 octobre 1917. AMR, fonds historique, HOR-3141.

<sup>38</sup> La Goulette abritait des moulages, des plâtres et des dessins. Antoinette le Normand-Romain, Hélène Marraud, *Rodin à Meudon. La villa des Brillants*, musée Rodin, Paris, 1996, p. 40.

<sup>39</sup> AMR, fonds historique, GOU-2750.

« Rodin l'a racheté à Rose Beuret, échu à leur fils Auguste Beuret qui l'aurait revendu à la ville de Meudon »<sup>40</sup>.

Après le décès de Rodin en 1917, Léonce Bénédite donne congé aux locations de passages pour privilégier les acquisitions des terrains avoisinants. Il s'intéresse de près, dès 1921, à l'état de la propriété de Meudon et souligne « la nécessité qui s'impose, d'acquérir un certain nombre de lots qui l'entourent ou y sont enclavés<sup>41</sup> ». Les archives<sup>42</sup> montrent à quel point il insiste auprès des propriétaires des lots visés par le musée, et dont celui-ci reste locataire, afin de pouvoir étendre l'espace autour de la villa pour assurer une meilleure « protection » du lieu de vie et de création que représente Meudon.

La majorité des acquisitions et échanges de terrains se déroulent plutôt bien, hormis deux cas particulièrement difficiles. D'une part, l'un des propriétaires des carrières environnantes, Malsac, pose des problèmes de voisinage en raison de son activité d'extraction du blanc de Meudon: les nombreux échanges de courriers entre Malsac et les conservateurs Léonce Bénédite et Georges Grappe attestent des efforts de diplomatie faits par ces derniers pour l'obliger à respecter les délimitations de terrains et à ne pas détériorer les abords.

D'autre part, la maison de la Goulette a été le sujet de maints échanges avec la commune de Meudon, depuis la mort de Rodin jusque dans les années 1980. Utilisée comme dépôt comme on l'a vu précédemment, la maison a été habitée jusqu'en 1947 par Paul Cruet, mouleur de Rodin, qui en était également le gardien. Le musée a très tôt voulu la vendre (à Malsac par exemple) et/ou l'échanger avec d'autres terrains appartenant à la mairie ou à des particuliers. Mais de nombreuses difficultés, dues tant à l'administration des Domaines qu'à des occupations illicites du terrain et des modifications de la voirie, ont sans cesse repoussé le projet. Par ailleurs, elle était menacée d'effondrement car endommagée par un obus de la grosse Bertha durant la Première Guerre mondiale<sup>43</sup>. Il faut attendre août 1983 pour voir la destruction de la maison de la Goulette à la demande de la mairie de Meudon en raison des dangers qu'elle représentait pour le voisinage.

---

<sup>40</sup> AMR, fonds historique, FRA-2327.

<sup>41</sup> Séance du conseil d'administration du 9 novembre 1921.

<sup>42</sup> Les archives institutionnelles conservent la majorité des actes notariés des acquisitions passées avec les propriétaires des terrains. AMR, Domaine du musée, art. 1 à 16.

<sup>43</sup> Séance du Conseil d'administration du 19 mai 1921.